



(colonnes 5, 6, 12 à 15 réservées à l'Administration)

SITUATION NOUVELLE

PREFI~~X~~E : 000

SITUATION NOUVELLE

ID : 082-228200010-20181113-CP2018_11_22-DE

Super U $\rightarrow$ Département

Envoyé en préfecture le 12/12/2018

Reçu en préfecture le 12/12/2018

Affiché le 14 DEC. 2018

ID : 082-228200010-20181113-CP2018_11_22-DE

CHANGEMENTS CONSTATES, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMEROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE			
PREFIXE :							
1	2	3	4	5	6	7	8
Lot	Section	Parcelle	Commune	Lot	Section	Parcelle	Commune
99	64		FRADIS SAS	98	92		
DEPARTEMENT							
FRADIS SAS							
Ecart Cadastre Total : 41							
LOT SGC Comp SAp							
b 46 -5 35							
c 216 -27 189							
e 51 -6 45							
307 -38 269							
Arpentage de masse							
b							
c							
e							
269							
S. graphique							
43							
9972							
Total : 10015							
Compensation							
(0) Arpentage >= 0							
S>90% >= -80							
Total : -80							
TOTAL							
1	21	35		1	21	76	

Vérifié et numéroté

A

le

Envoyé en préfecture le 12/12/2018

Reçu en préfecture le 12/12/2018

Affiché le 14 DEC. 2018

ID : 082-228200010-20181113-CP2018_11_22-DE

Commune : 82079
Labastide-Saint-Pierre

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

Par

Section : A1
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 23/05/2006

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'il leur ont été fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le 05/12/2018 par M. LACAM Sébastien, géomètre à Montauban.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A Labastide-Saint-Pierre, le 05/12/2018.

Géomètres-Experts Associés

Sébastien LACAM

76, rue Léon Cladel - BP 446

82004 MONTAUBAN cedex

Tél : 05 63 63 33 77

E-mail : montauban@sogexo.com

Document dressé par

M. LACAM Sébastien

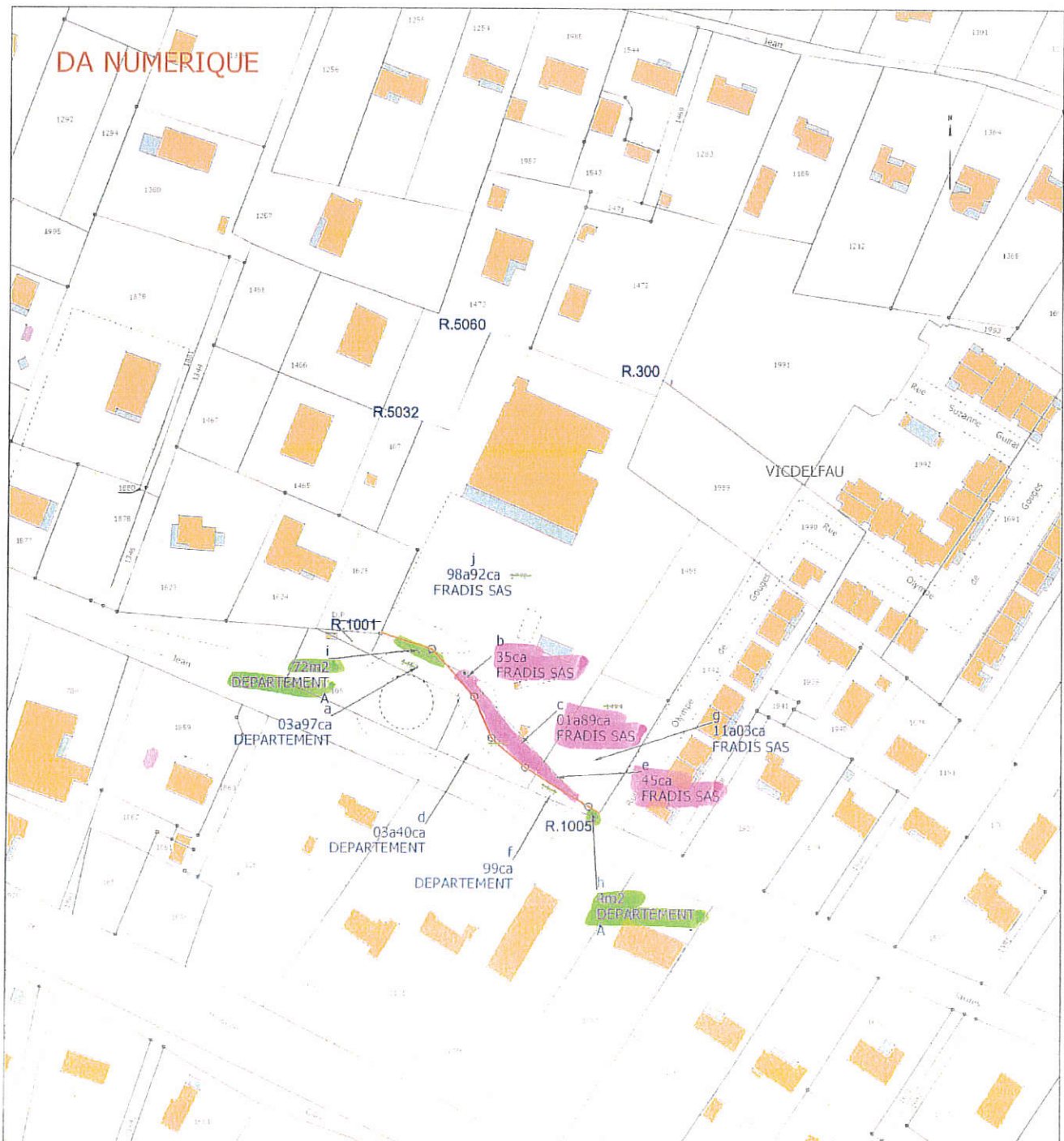
à MONTAUBAN

Date 05/12/2018

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien reconnu du cadastre, etc.).
(3) Préciser les noms et qualités des signataires et si est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de faculté d'exploiter).

DA NUMERIQUE



Commune :
LABASTIDE-ST-PIERRE (079)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1956

Document vérifié et numéroté le 28/05/2018
A MONTAUBAN

Par **PLAGNE Sébastien**
inspecteur des finances publiques
Signé

MONTAUBAN
436 rue Edouard Forestié
BP 630

82017 MONTAUBAN
Téléphone : 05 63 21 57 77
Fax : 05 63 21 57 02

ptgc.820<;montauban@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLI

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.

A le

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

Envoyé en préfecture le 12/12/2018

Reçu en préfecture le 12/12/2018

Affiché le **14 DEC. 2018**

ID : 082-228200010-20181113-CP2018_11_22-DE

Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2500

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 28/05/2018

Support numérique :

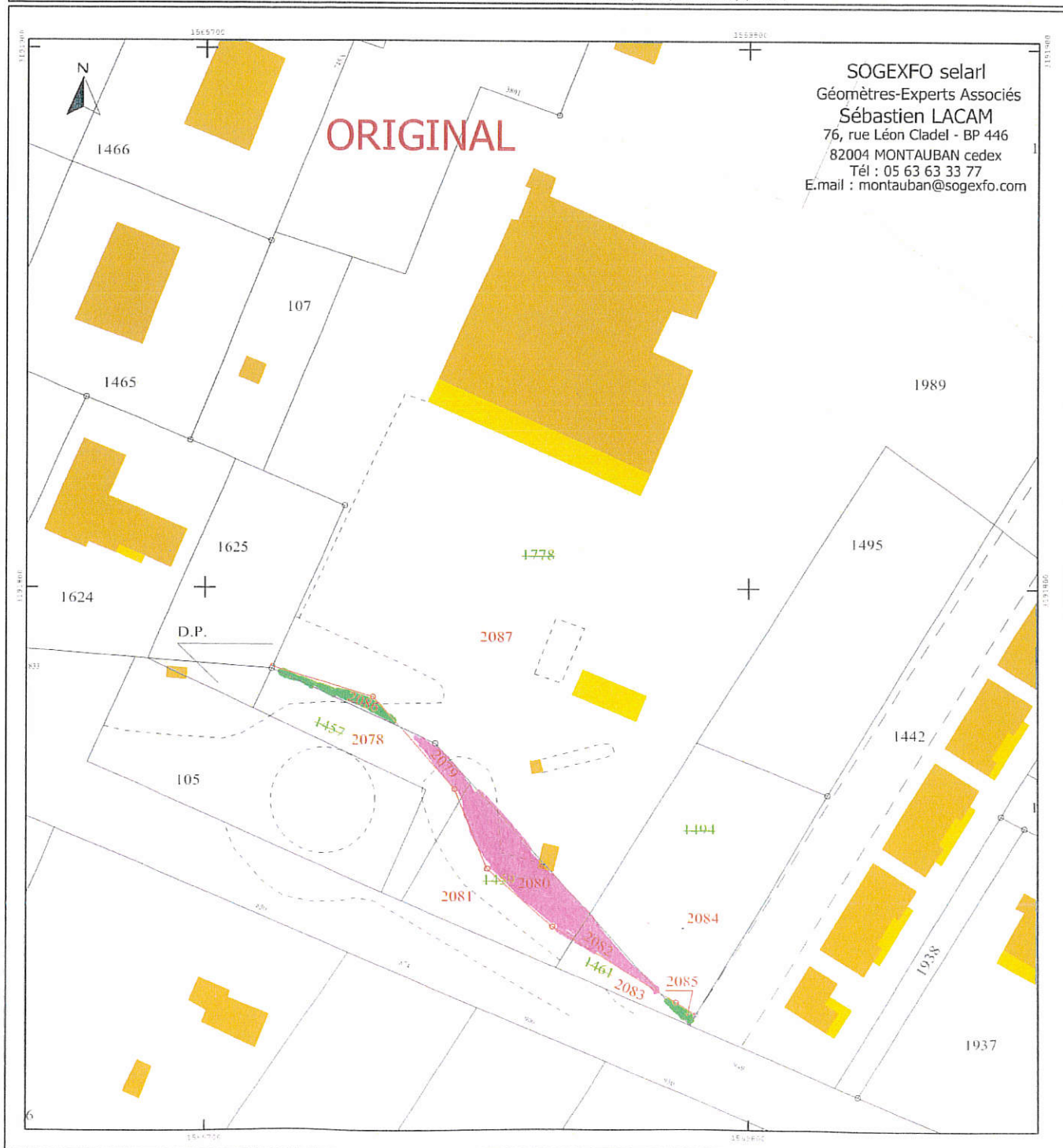
D'après le document d'arpentage
dressé

Par **LACAM** (2)

Réf. : D17542

Le 05/12/2017

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête plan renvoyé par voie de mise à jour. Dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc.).



SOGEXFO selarl
Géomètres-Experts Associés
Sébastien LACAM
76, rue Léon Cladel - BP 446
82004 MONTAUBAN cedex
Tél : 05 63 63 33 77
E.mail : montauban@sogexfo.com

 Super M → Département
 Département → Super M